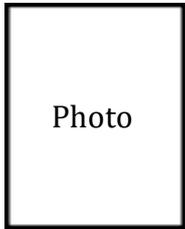


BULLETIN D'INSCRIPTION CLUB 2024



Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____ à _____ Profession : _____
 Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail : _____
 Personnes à prévenir en cas d'urgence : _____ Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Choix de licence (obligatoire) :

Licence Pratiquant 50 € Licence compétition 50 €



Option :

Emprunt matériel 20 € (excepté le leash)

âge	nom forfait	discipline	montant	Période	informations	choix
6-10 ans	Polypockets		200 €	mi-mai à fin septembre	Le mercredi ou samedi matin ou après-midi (juillet et août : séances le samedi matin)	
	Polypockets light		140 €	mi-juin à fin août	Le samedi matin	
11-17 ans	Printemps	surf	120 €	avril à juin	le samedi horaires variables	
		bodyboard				
	été	surf	120 €	juillet à août	choix des cours sur la période en fonction des dates prédéfinies	
	automne	surf	100 €	septembre à octobre	le samedi horaires variables	
		bodyboard				
année (sauf été)	surf	210 €	avril à juin et septembre à octobre			
année	surf	300 €	avril à octobre			
18 ans et plus	Printemps	surf	130 €	avril à juin	le dimanche horaires variables	
		bodyboard				
	été	surf	130 €	juillet à août	choix des cours sur la période en fonction des dates prédéfinies	
	automne	surf	110 €	septembre à octobre	le dimanche horaires variables	
bodyboard						
année (sauf été)	surf	225 €	avril à juin et septembre à octobre			
		bodyboard				

* Une séance de 2h comprend le déplacement sur le lieu de pratique.

** Une séance de 2h selon planning

Une séance pourra être remplacée par un événement club (compétition...). Toute séance annulée sera reportée dans la mesure du possible.

- Je garantis posséder un questionnaire de santé .
 Je garantis avoir pris connaissance des conditions générales de vente du SCP et je les accepte.
 Je garantis avoir pris connaissance des procédures de mise à disposition du matériel et je les accepte.

Fait à : _____ le : _____

 Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cadreréservéauclub
 N° Licence : _____
 Mode de règlement : _____
 N° Facture : _____
 T-Shirt Carte adhérent

BULLETIN D'INSCRIPTION CLUB 2024



Autorisation Photo/Vidéo

Je, soussigné(e) : _____ autorise le SCP à photographier et filmer

Mon enfant : _____ Moi-même et donne l'autorisation au Club d'utiliser ces photos et vidéos pour tout outil de communication ainsi que pour le site www.surfingcapferret.com

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale

Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal (entourer le titre correspondant) :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

autorise mon fils, ma fille (nom, prénom) : _____

à participer aux activités encadrées par les moniteurs de l'école du Surf Club de la Presqu'île et accepte les conditions générales de vente de l'école de surf du Surf Club de la Presqu'île.

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Mise à disposition du matériel (soumis aux conditions météo et horaires des marées)

- **Veillez-vous munir de votre leash** lors de l'emprunt matériel.
- Seuls les détenteurs de la carte emprunt 2024 auront accès au matériel du SCP et ceci dans les limites du stock disponible.
- Veuillez inscrire sur le cahier de « prêt du matériel », disponible à l'accueil : nom, prénom, date, heure, et type de matériel choisi.
- Veuillez laisser à l'accueil votre carte d'emprunt qui vous sera rendue une fois le matériel rendu :
 - Combinaisons retournées, rincées, rezipées sur un cintre et rangées par taille.
 - Planche(s) rincée(s) et rangée(s) dans le local en quinconce.
- Le matériel emprunté se fait pour le temps d'une session de surf et **ne doit pas s'étendre sur une journée complète** : plus particulièrement sur la période estivale « PAS DE PLANCHES QUI FONDENT AU SOLEIL »
- Le matériel emprunté doit être exclusivement utilisé sur la **Plage du Grand Crohot**. **Toute planche cassée sera remboursée par l'utilisateur.**

Attention : le surfeur qui n'aura pas suivi la procédure, sera deux fois averti par un poinçon sur sa carte d'emprunt. Au 3^{ème} avertissement, celui-ci se verra interdire l'emprunt du matériel, et sa carte d'emprunt SCP lui sera retirée.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1 : Inscription :

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Le règlement de la prestation hors internet se fait par carte bancaire, chèque, espèces, coupons sport, chèques vacances ou virement bancaire. Le montant total est demandé pour valider la réservation.

Art.2 : Conditions de participation club :

Pour toute souscription à une prestation club, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Licence à jour obligatoire (dossier complet + règlement) ;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs.

Art. 3 : Annulation des cours :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite atelier de shape...).
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings du club.
- Transformés en avoir valable dans notre club et école de surf.
- Remboursés en dernier recours (uniquement école de surf).

Art. 4 : Responsabilité :

Les élèves sont pris en charge par la structure du Surf Club de la Presqu'île et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance. Les créneaux horaires durent 2 heures.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de ce créneau horaire. La responsabilité civile du Surf Club de la Presqu'île cesse en dehors de ce cadre. **Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants au Surf Club de la Presqu'île.**

Chaque personne inscrite est **responsable du matériel en cas de perte ou de vol**. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

Art. 5 : Assurance :

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation à l'école Surf Club de la Presqu'île ou au club se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, en individuelle accident, assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique de surf, sous réserve de valider auprès de la Fédération Française de surf l'option « garantie corporelle ». **La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus.** Le Surf Club de la Presqu'île met à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires (licence pratiquant et compétition). Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

Art. 6 : Engagements du Surf Club de la Presqu'île :

Le Surf Club de la Presqu'île s'engage à respecter la charte de qualité Ecole Française de Surf et Fédération Française de Surf (charte visible au club) pour l'enseignement de ses cours.